

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2025 À 19 H 30

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 24 juin, à 19 h 30, le conseil municipal de la commune de ROUFFIAC, dûment convoqué le 17 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de David MUSSEAU, Maire.

PRÉSENTS : David MUSSEAU, Béatrice ROY, Éric LE GALL, Emmanuel SEGUIN, Pierre RENAULT, Loïc TOUZINAUD, Virginie HITIER, Christian CHAT et Martine BLIN formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 9 membres.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Virginie HITIER

Ordre du jour

2025/06/01 - Avenant à la convention « Aménagement de la traverse RD 128 »

2025/06/02 - Création d'un poste à temps complet

2025/06/03 - Tableau des effectifs

2025/06/04 - Subvention Tennis

2025/06/05 - Emprunt voirie

2025/06/06 - Devis vidéosurveillance

2025/06/07 - Horaires d'ouverture de la Mairie

2025/06/08 - Retour des clefs des associations

2025/06/09 - Questions diverses

2025/06/01 - AVENANT À LA CONVENTION « AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE RD 128 »

Monsieur le Maire rappelle que, par convention du 17 mai 2024, le Département et les Communes de Rouffiac et de Montils ont précisé leur participation respective au financement des travaux d'aménagement de la traverse de Peuplat, Route Départementale n° 128.

Le montant total des travaux est estimé à 903 532 € Hors Taxes et la participation financière communale à 205 434,50 €HT pour Rouffiac et à 20 367 €HT pour Montils.

L'avenant proposé a pour objet de scinder la réalisation des travaux en 2 phases fonctionnelles pour Rouffiac, et, en conséquence, de modifier les modalités de la participation financière de la commune en fonction de chaque phase. La première phase des travaux sera réalisée en 2025.

La participation totale de Rouffiac est fixée à 205 434,50 €HT, dont 94 660,50 €HT en phase 1 et 110 774 €HT en phase 2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant et charge Monsieur le Maire de signer le document.

2025/06/02 - CRÉATION D'UN POSTE À TEMPS COMPLET

Dans le cadre du remplacement de la secrétaire générale après son départ en retraite, il convient de prévoir le personnel et la durée du temps de travail nécessaire.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe, à temps complet, à compter du 01/09/2025, pour permettre un tuilage jusqu'au 28/02/2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte cette proposition
- charge Monsieur le Maire d'effectuer la déclaration et la publicité correspondantes sur le site Emploi Territorial.

2025/06/03 - TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à la création d'un poste à temps complet, le conseil municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs comme suit :

EMPLOIS	Durée hebdo	Effectif actuel	Effectif au 01/09/2025	Effectif au 01/03/2026
PERMANENTS TITULAIRES				
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	28 h	1	1	0
Adjoint Adm. Principal 2 ^e classe	12 h	1	0	0
Adjoint Adm. Principal 2 ^e classe	35 h	0	1	1
Adjoint technique	32 h	1	1	1
Adjoint technique : 4h hebdo	4 h	1	1	1
NON PERMANENTS				
Agent contractuel	4	0		
Contrat aidé ou AFPR	1	0		

2025/06/04 - SUBVENTION TENNIS

Monsieur le Maire a rencontré les représentants du Club de Tennis Rouffiac-Chérac-Dompierre ainsi que les élus de Dompierre-sur-Charente et de Chérac.

À Rouffiac, le club a remplacé un convecteur de chauffage et a fait procéder à la réparation de la plancha. À Dompierre, le conseil doit rembourser, sur 3 ans, les factures de remise en état engagées par le Tennis-Club (qui a entraîné une économie d'énergie d'environ 485 €).

À Chérac, suite à une demande de subvention, le conseil a alloué une subvention de 300 € pour l'année en cours.

Une proposition de subvention de 500 € est soumise à l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité.

2025/06/05 - EMPRUNT VOIRIE

M. le Maire rappelle que, pour les besoins de financement des travaux d'aménagement de la traverse de Peuplat, Route Départementale n° 128, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 100 000,00 €uros.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 100 000,00 €

Durée du contrat de prêt : 15ans

Objet du contrat de prêt : financer les travaux d'aménagement de la traverse de Peuplat, Route Départementale n° 128

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2040

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 100 000,00 €

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 25/08/2025, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,67 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 200,00 €

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

2025/06/06 - DEVIS VIDÉOSURVEILLANCE

Nous avons reçu un devis de Cap Sécurité de 7 525,15 €. Ce devis va être soumis à la Gendarmerie pour pouvoir engager le dossier.

2025/06/07 - HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Avec une présence au secrétariat augmentée, les horaires d'ouverture de la Mairie au public vont être modifiés, à compter de mi-octobre 2025 :

Lundi de 15 h 00 à 18 h 30

Mardi de 14 h 00 à 17 h 00

Mercredi de 14 h 00 à 17 h 30

Vendredi de 09 h 00 à 12 h 00

Les personnes qui ne pourraient pas se déplacer pendant ces horaires auront toujours la possibilité de téléphoner au secrétariat pour prendre un rendez-vous.

Ces dispositions sont acceptées à l'unanimité des votants.

2025/06/08 - RETOUR DES CLEFS DES ASSOCIATIONS

Dès la fin de la saison, les associations devront rendre les clefs des salles. Elles leur seront restituées à la rentrée de septembre.

2025/06/09 - QUESTIONS DIVERSES

David MUSSEAU : Les Clapotis ont eu des difficultés financières depuis 2023 et ont été placés en redressement judiciaire.

- Souhaiterait clôture des comptes 2025 fin décembre. Réponse : impossible, des écritures de régularisation nous sont demandées en janvier par le SGC.
- Bord de Charente : les chemins ne sont pas praticables : orties et herbes hautes. Les chemins de randonnée avaient été initiés par la CDCHS de Jonzac. L'Agglo de Saintes va les retracer et les mettre sur une application de téléphone portable. Mardi prochain, un agent du Département doit venir faire un état des lieux.
- Visite les cimetières pour voir comment font les communes des alentours. Réfléchir : est-ce qu'on met en herbe ?

Béatrice ROY : Quand sera mis en place le container avec paddles et canoës ? Réponse : il doit arriver demain.

A assisté à une réunion sur le PAT (Projet Alimentaire Territorial) qui consiste :

- À favoriser les circuits courts
- À limiter les déchets
- Proposer le panier des producteurs

Éric LE GALL : a fait des courriers aux propriétaires riverains du cimetière : peu de réactions.

Christian CHAT : rue de la Seigneurie : l'entreprise devait faire l'enrobé le lundi 23/06 : il va falloir surveiller, le travail ne donne pas satisfaction sur la qualité.

- Rue de la Prairie : il y a des trous partout : on a des cailloux, voir avec MONTILS pour une aide à la remise en état.

Loïc TOUZINAUD : Fête de la Musique : félicitations pour l'organisation, les bénévoles et le groupe.

Pierre RENAULT : « Nettoyons la nature », le samedi 27 ou le dimanche 28 septembre.

- D. MUSSEAU propose de faire avec les membres de « L'heure civique ».
- V. HITIER demande de solliciter l'école de St-Sever/Rouffiac
- Date retenue : Dimanche 28/09, le matin, avec 1 groupe à pied et 1 groupe à vélo.

Emmanuel SEGUIN : Chantier voirie : 2 bandes rugueuses « quartz camel » pour rétrécissement. Zone 30 sur le secteur : faire un arrêté municipal. Panneau d'affichage VEDIAUD à revoir.

Virginie HITIER : Un administré de la route de l'Embarcadère demande que la rue soit nettoyée : le panneau de signalisation est caché par les herbes, les branches ne sont pas élaguées, le gravillonnage a été fait partiellement.

- D. MUSSEAU précise que c'est le Département qui a effectué les travaux de remise en état de la Flow Vélo.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Signatures :

La secrétaire de séance, Virginie HITIER

Le Maire, David MUSSEAU